

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RAMATUELLE

Séance du 30 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Roland BRUNO, maire.

Membres en exercice : 19  
Présents : 18  
Pouvoir : 1  
Votants : 19

Date de la convocation : 26 janvier 2018  
Date de transmission en préfecture : - 2 FEV. 2018  
Date d'affichage : - 2 FEV. 2018

Présents: Patricia AMIEL, Patrick RINAUDO, Danielle MITELMANN, Georges FRANCO, Line CRAVERIS, Bruno CAIETTI, Nadine SALVATICO, Odile TRUC, Jean-Pierre FRESIA, Sandra MANZONI, Alexandre SURLE, Pauline GHENO, Nadia GAIDDON, Patrice DE SAINT JULLE DE COLMONT, Gérard DUCROS, Françoise LAUGIER et Gilbert FRESIA.

Pouvoir: Richard TYDGAT à Patricia AMIEL.

Patrice DE SAINT JULLE DE COLMONT a été nommé secrétaire.

**N° 4/2018 OBJET : ELABORATION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE, DES ENSEIGNES ET PRE-ENSEIGNES. ARRET DU PROJET.**

Le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée que par délibération n°31/15, le conseil municipal a décidé l'élaboration d'un règlement local de publicité et d'en définir ainsi les objectifs :

1. Conserver aux paysages de la commune un caractère pittoresque, tout en autorisant une signalisation efficace des services et des activités économiques, notamment agricoles et touristiques ;
2. Protéger plus particulièrement les paysages emblématiques qui concourent à l'image de marque du terroir viticole et de la station de tourisme ;
3. Protéger plus particulièrement les abords des principaux axes de circulation que sont les routes départementales ;
4. Protéger la plage de Pampelonne et ses abords en favorisant une intégration optimale des enseignes et préenseignes dans le site ;
5. Favoriser une qualité spécifique des enseignes au village ancien, en harmonie avec la qualité du patrimoine architectural, de façon à renforcer l'attractivité du site.

Ce règlement local de publicité, dont l'entier dossier a été remis aux membres du conseil municipal plus d'une semaine avant la séance, permet à la commune d'atteindre au mieux les objectifs définis. Il est en outre adapté à des enjeux différenciés selon les différentes parties du territoire communal, le centre historique, les secteurs où se concentrent des activités, les axes routiers principaux, l'espace naturel remarquable de la plage de Pampelonne, le reste du territoire.

Le dispositif réglementaire du projet de règlement local de publicité permet en particulier de conserver aux paysages de la commune un caractère pittoresque, tout en autorisant une signalisation efficace des services et des activités économiques, notamment agricoles et touristiques.

En conséquence,

